ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 3 juin 2025 — N° 218

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine philippin.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin d'inviter la population à participer à la 30e édition des Fêtes de la famille de Saint-Émile.

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de rendre hommage aux orphelins et orphelines de Duplessis.

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de souligner la contribution de l'Aile Sainte-Anne-des-Plaines de la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville au dynamisme économique de sa région.

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le 60e anniversaire de la Pépinière St-Vincent-de-Paul.

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 35e anniversaire de La Maison grise de Montréal.

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de féliciter trois entreprises de la circonscription de Chicoutimi classées parmi les 300 plus grandes entreprises du Québec.

Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Donald Angers.

Mme Roy (Verchères) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Claudette Pitre-Robin.

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner le 30e anniversaire de l'Océanic de Rimouski.

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées.

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la Classique de l'Est et du Championnat canadien de fers 2025 à Saint-Joseph-de-Sorel.

À 13 h 55, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 06.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 281 concernant les coopératives de santé, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 24 avril 2025 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine);
(Dépôt n° 2619-20250603)

La réponse à la question écrite n° 282 concernant l'adaptation du secteur agricole aux changements climatiques, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 29 avril 2025 par M. Bérubé (Matane-Matapédia);
(Dépôt n° 2620-20250603)

La réponse aux questions écrites n° 286 et 287 concernant la récupération des plastiques agricoles et l'organisme AgriRÉCUP, inscrites au *Feuilleton et préavis* du 29 avril 2025 par M. Bérubé (Matane-Matapédia);
(Dépôt n° 2621-20250603)

La réponse aux questions écrites n° 288 et 289 concernant le processus administratif pour l'obtention d'une autorisation ministérielle par les agriculteurs, inscrites au *Feuilleton et préavis* du 29 avril 2025 par M. Bérubé (Matane-Matapédia);
(Dépôt n° 2622-20250603)

La réponse à la question écrite n° 290 concernant le soutien à la réussite éducative des élèves autochtones, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 1er mai 2025 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques).

(Dépôt n° 2623-20250603)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Marissal (Rosemont) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Legault, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés le 30 mai 2025 sur les amendements proposés par Mme Labrie (Sherbrooke) ainsi que sur le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi nº 95, Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis.

Sont d'abord mis aux voix les amendements proposés par Mme Labrie (Sherbrooke).

Les amendements sont rejetés par le vote suivant :

(Vote n° **491** en annexe)

Pour : **32** Contre : **80** Abstention : **1**

Puis, est mis aux voix le rapport de Commission des relations avec les citoyens.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **492** en annexe)

Pour : **80** Contre : **33** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Mme Gentilcore (Terrebonne), conjointement avec Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), présente une motion concernant les centres collégiaux de transfert technologique; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Schmaltz (Vimont) présente une motion concernant les arrêts de travail survenus au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, Mme Gentilcore (Terrebonne) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

> QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la consommation de drogues constitue un enjeu de santé publique majeur au Québec;
>
> QU'elle rappelle avoir adopté à l'unanimité, le 8 avril dernier, une motion reconnaissant la gravité de la crise des surdoses et enjoignant le gouvernement à soutenir la prévention, la réduction des méfaits et le traitement des dépendances;
>
> QU'elle prenne acte du rôle essentiel que jouent les services de consommation supervisée dans la réduction des surdoses, la prévention des infections, et le lien vers les services sociaux et de santé pour les personnes les plus vulnérables;
>
> QU'elle souligne que de nombreuses études, ainsi que l'expérience sur le terrain, démontrent l'efficacité de ces services pour sauver des vies et favoriser l'accompagnement vers des parcours de rétablissement;
>
> QU'en conséquence l'Assemblée nationale réaffirme la nécessité de maintenir et de soutenir adéquatement ces services partout au Québec, dans une perspective de santé publique, de dignité humaine et de réduction des méfaits.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **493** en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 100, Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic, et afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions;

— la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 101, Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail;

— la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 97, Loi visant principalement à moderniser le régime forestier.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée le 8 mai 2025, il convoque :

— la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 103, Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté.

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

— la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la révision de la cartographie des zones inondables.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Dubé, ministre de la Santé, propose que le principe du projet de loi n° 106, Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 106 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 106 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

Adoption

Mme Roy, ministre de la Famille, propose que le projet de loi n° 95, Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 17 h 59, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 heures.

Les travaux reprennent à 19 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Roy, ministre de la Famille, proposant que le projet de loi n° 95, Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 92, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 92 est adopté.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption

Mme Poulet (Laporte) propose que le projet de loi n° 795, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Laporte par celui de « Pierre-Laporte », soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 795 est adopté.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) propose que le projet de loi n° 797, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Rivière-du-Loup–Témiscouata par celui de « Rivière-du-Loup–Témiscouata–Les Basques », soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 797 est adopté.

Mme Schmaltz (Vimont) propose que le projet de loi n° 890, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Vimont par celui de « Vimont-Auteuil », soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 890 est adopté.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose que le projet de loi n° 395, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Matane-Matapédia par Matane-Matapédia-Mitis, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 395 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 4 juin 2025, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 20 h 53, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 4 juin 2025, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

ANNEXE

Votes électroniques

Sur les amendements proposés par Mme Labrie (Sherbrooke) :

(Vote n° 491)

POUR - 32

Arseneau (*PQ*)
Beauchemin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Bouazzi (*QS*)
Caron (*PLQ*) (*La Pinière*)
Ciccone (*PLQ*)
Cliche-Rivard (*QS*)
Derraji (*PLQ*)
Dufour (*PLQ*) (*Mille-Îles*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Garceau (*PLQ*)
Gentilcore (*PQ*)
Ghazal (*QS*)
Grandmont (*QS*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Lakhoyan Olivier (*PLQ*)
Leduc (*QS*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Massé (*QS*)
McGraw (*PLQ*)
Morin (*PLQ*)
Nichols (*IND*)
Paradis (*PQ*)
Prass (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Setlakwe (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Zaga Mendez (*QS*)
Zanetti (*QS*)

CONTRE - 80

Abou-Khalil (*CAQ*)
Allaire (*CAQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*) (*Orford*)
Bélanger (*CAQ*) (*Prévost*)
Bernard (*CAQ*)
Biron (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)
Blanchette Vézina (*CAQ*)
Blouin (*CAQ*)
Bogemans (*CAQ*)
Boivin Roy (*CAQ*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*) (*Portneuf*)
Champagne Jourdain (*CAQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Déry (*CAQ*)
Dionne (*CAQ*)
Dorismond (*CAQ*)
Drainville (*CAQ*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*) (*Abitibi-Est*)
Duranceau (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fréchette (*CAQ*)
Gagnon (*CAQ*)
Gendron (*CAQ*)
Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*) (*Groulx*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Haytayan (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laforest (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)
Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chauveau*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)
Mallette (*CAQ*)
Martel (*CAQ*)
Montigny (*CAQ*)
Picard (*CAQ*)
Poulet (*CAQ*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Rivest (*CAQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Roy (*CAQ*)
Sainte-Croix (*CAQ*)
Schmaltz (*CAQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Louis (*CAQ*)
Tardif (*CAQ*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*) (*Hull*)

ABSTENTIONS - 1

Chassin (*IND*)

Sur le rapport de la Commission des relations avec les citoyens :

(Vote n° 492)

POUR - 80

Abou-Khalil (*CAQ*)
Allaire (*CAQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*) (*Orford*)
Bélanger (*CAQ*) (*Prévost*)
Bernard (*CAQ*)
Biron (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)
Blanchette Vézina (*CAQ*)
Blouin (*CAQ*)
Bogemans (*CAQ*)
Boivin Roy (*CAQ*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*) (*Portneuf*)
Champagne Jourdain (*CAQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Déry (*CAQ*)
Dionne (*CAQ*)
Dorismond (*CAQ*)
Drainville (*CAQ*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*) (*Abitibi-Est*)
Duranceau (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fréchette (*CAQ*)
Gagnon (*CAQ*)
Gendron (*CAQ*)
Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*) (*Groulx*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Haytayan (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laforest (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)
Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chauveau*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)
Mallette (*CAQ*)
Martel (*CAQ*)
Montigny (*CAQ*)
Picard (*CAQ*)
Poulet (*CAQ*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Rivest (*CAQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Roy (*CAQ*)
Sainte-Croix (*CAQ*)
Schmaltz (*CAQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Louis (*CAQ*)
Tardif (*CAQ*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*) (*Hull*)

CONTRE - 33

Arseneau (*PQ*)
Beauchemin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Bouazzi (*QS*)
Caron (*PLQ*) (*La Pinière*)
Chassin (*IND*)
Ciccone (*PLQ*)
Cliche-Rivard (*QS*)
Derraji (*PLQ*)
Dufour (*PLQ*) (*Mille-Îles*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Garceau (*PLQ*)
Gentilcore (*PQ*)
Ghazal (*QS*)
Grandmont (*QS*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Lakhoyan Olivier (*PLQ*)
Leduc (*QS*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Massé (*QS*)
McGraw (*PLQ*)
Morin (*PLQ*)
Nichols (*IND*)
Paradis (*PQ*)
Prass (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Setlakwe (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Zaga Mendez (*QS*)
Zanetti (*QS*)

Sur la motion de M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, Mme Gentilcore (Terrebonne) et M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 493)

POUR - 109

Abou-Khalil (*CAQ*)	Ciccone (*PLQ*)	Jacques (*CAQ*)	Montigny (*CAQ*)
Allaire (*CAQ*)	Cliche-Rivard (*QS*)	Jeannotte (*CAQ*)	Morin (*PLQ*)
Arseneau (*PQ*)	Derraji (*PLQ*)	Jolin-Barrette (*CAQ*)	Nichols (*IND*)
Asselin (*CAQ*)	Déry (*CAQ*)	Julien (*CAQ*)	Paradis (*PQ*)
Bachand (*CAQ*)	Dionne (*CAQ*)	Kelley (*PLQ*)	Picard (*CAQ*)
Beauchemin (*PLQ*)	Dorismond (*CAQ*)	Labrie (*QS*)	Poulet (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*) (*Prévost*)	Drainville (*CAQ*)	Lachance (*CAQ*)	Poulin (*CAQ*)
	Dubé (*CAQ*)	Lacombe (*CAQ*)	Prass (*PLQ*)
Bélanger (*CAQ*) (*Orford*)	Dufour (*CAQ*) (*Abitibi-Est*)	Laforest (*CAQ*)	Proulx (*CAQ*)
		Laframboise (*CAQ*)	Provençal (*CAQ*)
Bernard (*CAQ*)	Dufour (*PLQ*) (*Mille-Îles*)	Lafrenière (*CAQ*)	Reid (*CAQ*)
Bérubé (*PQ*)		Lakhoyan Olivier (*PLQ*)	Rivest (*CAQ*)
Biron (*CAQ*)	Duranceau (*CAQ*)	Lamontagne (*CAQ*)	Roberge (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)	Émond (*CAQ*)	Lamothe (*CAQ*)	Rotiroti (*PLQ*)
Blanchette Vézina (*CAQ*)	Fontecilla (*QS*)	LeBel (*CAQ*)	Rouleau (*CAQ*)
Blouin (*CAQ*)	Fortin (*PLQ*)	Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)	Roy (*CAQ*)
Bogemans (*CAQ*)	Fréchette (*CAQ*)		Sainte-Croix (*CAQ*)
Boivin Roy (*CAQ*)	Gagnon (*CAQ*)	Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)	Schmaltz (*CAQ*)
Bonnardel (*CAQ*)	Garceau (*PLQ*)		Schneeberger (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)	Gendron (*CAQ*)	Leduc (*QS*)	Setlakwe (*PLQ*)
Bussière (*CAQ*)	Gentilcore (*PQ*)	Lemay (*CAQ*)	Simard (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)	Girard (*CAQ*) (*Groulx*)	Lemieux (*CAQ*)	Skeete (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)		Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)	St-Louis (*CAQ*)
Caron (*CAQ*) (*Portneuf*)	Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)		Tardif (*CAQ*)
		Lévesque (*CAQ*) (*Chauveau*)	Thouin (*CAQ*)
Caron (*PLQ*) (*La Pinière*)	Grandmont (*QS*)		Tremblay (*CAQ*) (*Hull*)
	Grondin (*CAQ*)	Maccarone (*PLQ*)	
Champagne Jourdain (*CAQ*)	Guilbault (*CAQ*)	Mallette (*CAQ*)	Zaga Mendez (*QS*)
Charest (*CAQ*)	Guillemette (*CAQ*)	Marissal (*QS*)	Zanetti (*QS*)
Charette (*CAQ*)	Haytayan (*CAQ*)	Martel (*CAQ*)	
Chassin (*IND*)	Hébert (*CAQ*)	McGraw (*PLQ*)	